

DÉPARTEMENT

DORDOGNE

ARRONDISSEMENT

NONTRON

Effectif légal du conseil
municipal

15

Nombre de conseillers en
exercice

14

Nombre de conseillers
présents

10

COMMUNE
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil municipal

du 15/06/2018

L'an deux mille dix huit, le quinze juin à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	MOUSSEAU Christiane	SANSONNET Sébastien
ALLAIN Daniel	MONMOULINET Michel	BOURBON Noëlle Marie
RAT Michel	DUPOUX Chantal	
GOURINCHAS David	VILLARS Isabelle	

Étaient absents et excusés : PRESCHÉZ Marie-Claude, MOREAU Vincent, LIGER Isabelle, BASSOULET Nathalie
4 Procurations : de Marie-Claude PRESCHÉZ à Jean-Pierre PORTE ; de Vincent MOREAU à Daniel ALLAIN ; de Nathalie BASSOULET à David GOURINCHAS et de Isabelle LIGER à Isabelle VILLARS.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Madame Chantal DUPOUX a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

-Délibération :

1) Convention assistance à l'Adressage

- Téléphonie mobile (suite)

- Aménagement de la place de La Chapelle Saint Robert (gestion eaux pluviales)

- Demande de subvention du CPIE Varaignes (cf. Forge Neuve)

- Acquisition de trois claustras pour la cantine

- Projet service civique

- Réflexion (s) sur l'avenir de notre commune et des communes limitrophes

- Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'ajout de quatre délibérations à l'ordre du jour :

→ Virement et ouverture de crédits en Investissement

→ Subvention exceptionnelle à l'Association Farandole

→ Compétence "stade de football"

→ Transfert de gestion de la ZAE du point du Jour à Augignac à la CCPN

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve le Procès Verbal de la réunion du 25 Mai 2018 : → adoption du PV à l'unanimité.

Cependant une remarque de David Gourinchas qui a le pouvoir et qui représente Nathalie Bassoulet. Cette dernière, absente donc, tient à faire préciser au sujet des bénévoles qui s'occupent de l'Église de Javerlhac qu'il y a aussi des bénévoles de l'Église de La Chapelle très méritants qui sont régulièrement remerciés.

1. Délibération : Convention assistance à l'Adressage :

[Parenthèse suite à une réunion à Nontron, Chantal DUPOUX dit qu'il y a des contraintes pour le choix des noms de rues et que l'on ne peut pas faire n'importe quoi. Avec Corinne elles font le tour de la commune, dans un premier temps, afin de définir le nombre de rues ou routes par secteur avant de les nommer. Il est fortement conseillé d'adopter la numérotation métrique et il faut que le typage de l'adresse comporte 24 caractères maximum. Le sens de la numérotation se fera du Centre du Bourg vers les extérieurs.]

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal "la Convention assistance à l'Adressage" qu'il conviendra de signer entre la commune et l'ATD 24 (Agence Technique Départementale) pour nous porter assistance afin de définir les modalités de la refonte de l'adresse sur notre territoire.

Par cette convention la collectivité s'engage avec l'ATD 24 moyennant une participation financière de 500 € de notre part pour disposer de leur accompagnement et assistance (voir modèle de convention en annexe).

La collectivité s'engage également à prendre les différentes délibérations relatives au projet (lancement de l'opération, nomination numérotation) et de les transmettre à l'ATD 24 pour le suivi de la démarche.

Le conseil municipal après délibération, AUTORISE, par 14 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention, Monsieur le Maire à signer la "Convention assistance à l'Adressage" avec l'ATD 24.

2. Délibération : Virement et ouverture de crédits en Investissement :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au vote de virement et ouverture de crédits en Investissement suite à l'acquisition d'une cuve de carburant et ses accessoires pour nos tracteurs afin de respecter les nouvelles dispositions en matière de stockage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 14 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; de procéder au vote de virement et ouverture de crédits en Investissement sur le budget de l'exercice 2018 :

CRÉDITS A OUVRIR				
CHAPITRE	COMPTE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
21	2158	10003	Autres installations matériel et outillage tech.	1 000,00
CRÉDITS A RÉDUIRE				
CHAPITRE	COMPTE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	- 600,00
23	2313	10002	Construction	- 400,00

3. Délibération : Subvention exceptionnelle à l'Association Farandole :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'école primaire de Javerlhac, section maternelle 14 élèves, organise un séjour à Montrem en Dordogne du 18 au 20 juin 2018. Une participation est demandée aux familles, l'association Farandole ainsi que la mairie participent également. Le conseil municipal avait décidé de participer à hauteur de 10,00 € par enfant soit un total de 140,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 14 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ;

- de verser à l'association Farandole une subvention de 130,00 € soit 10,00 € par élève car 13 enfants, au final, partent en voyage,
- charge Monsieur le Maire de faire procéder au mandatement.

4. Délibération : Compétence "stade de football" :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence "stade de football" est communautaire depuis 2003 et que la CCPN a décidé de redonner cette compétence aux communes au 1^{er} juin 2018. A l'origine les communes ont dû délibérer pour donner la compétence à la Communauté de Communes et aujourd'hui elle ne demande pas l'avis des dites communes pour ce retour.

Aussi Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis sur cette décision qui pénalise financièrement notre commune et qui est contraire à l'esprit communautaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré REFUSE à l'unanimité de récupérer la responsabilité de l'entretien du stade de Javerlhac.

VOTE pour le REFUS : 14 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

5. Délibération : Transfert de gestion de la ZAE du point du Jour à Augnac à la CCPN :

La Communauté de Communes du Haut Périgord avait relevé dans son intérêt communautaire, la viabilisation des zones d'activité (Villefaix à Piégut-Pluviers, Terres du Point du Jour à Augnac et Grand Moulin à Varaignes).

S'agissant de la zone d'activité « Les Terres du Point du Jour » à Augnac, la Commune vendait aux acquéreurs les lots et la Communauté de Communes procédait à leur viabilisation.

Aujourd'hui, sont propriété de la Commune d'Augnac :

- Parcelle C 1962 (lot n°1 d'une contenance de 2 168 m²),
- Parcelle C 2147 (réserve foncière),
- Parcelle C 2122 (réserve foncière).

Une entreprise s'est portée acquéreur du lot n°1.

La loi du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a opéré, à compter du 1^{er} Janvier 2017, le transfert obligatoire aux EPCI de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE). Les EPCI sont donc désormais entièrement compétents pour la « Création, Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais est compétente de plein droit en matière de ZAE depuis sa création au 1^{er} Janvier 2017 et ce en conformité avec ses statuts en vigueur.

De fait, la Commune n'est plus compétente depuis cette date pour la gestion de commercialisation des terrains dont elle est propriétaire sur la ZAE « Les Terres du Point du Jour ».

De plus, il est préférable que l'EPCI maîtrise le foncier et dispose du droit de propriété plein et entier, tout particulièrement dans les zones dont la commercialisation n'est pas terminée. C'est pourquoi la loi prévoit un transfert en pleine propriété.

Aussi, afin de ne pas entraver le développement économique du territoire et en application de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CCPN doit être dotée de la pleine capacité à gérer la ZAE. Pour cela, il convient que la Commune transfère la propriété des terrains qui restent à commercialiser (le délai d'un an n'étant plus prescriptif).

La surface totale de la zone est de 52 895 m² (la surface cessible du lot 1 est de 2 168 m²). Il est précisé que la parcelle n° 1959 correspond à la voie de desserte de la zone et que celle-ci est dans le schéma de voirie intercommunale.

Par conséquent, pour que les parcelles restantes de la ZAE du Point du jour puissent être vendues :

- Vu la Loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
- Vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au transfert de compétence en matière de ZAE,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence en matière de développement économique,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la classification de la ZAE « Les terres du Point du Jour » en zone d'activité économique au sens de la loi NOTRe,
- Approuve le transfert de la gestion de cette zone de la Commune au profit de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais,
- Accepte que la Communauté de Communes acquière les terrains ci-dessus référencés, au prix de 2€ le M², payable à la commune d'Augnac après la réalisation de la vente des terrains aux entreprises concernées.
- Décide de transmettre copie de la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais.

VOTE : 8 POUR ; 0 CONTRE ; 6 ABSTENTIONS

➤ **Téléphonie mobile (suite)**

Notre commune n'est toujours pas en zone blanche mais en zone « gris clair ».

- Michel RAT dit qu'il faudrait recommencer les démarches à zéro et refaire un courrier à Madame la Préfète.
- Monsieur le Maire répond que l'on y travaille tous les jours notamment avec le SDE 24.

➤ **Aménagement de la place de La Chapelle Saint Robert (gestion eaux pluviales)**

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la gestion des eaux pluviales relève de la CCPN. Monsieur le Maire a reçu un courrier de Monsieur Chambard qu'il a transmis au Président. Patrice GERAUD a présenté un devis d'un montant de 1900 € afin de remédier, en partie, à ces problèmes d'inondation. Par ailleurs la municipalité souhaite cacher les poubelles avec des claustras afin d'effacer le stockage des bennes et embellir cette place.

➤ **Demande de subvention du CPIE Varaignes (cf. Forge Neuve)**

Le CPIE (association support) demande à la municipalité une subvention de 400 € pour le site de Forge Neuve, le conseil municipal semble hésitant. Monsieur le Maire pense que nous devons faire un effort, jouer le jeu et que symboliquement il faut donner au moins 100 €.

Michel RAT dit que le site de Forge Neuve est l'un des points fort de notre commune et qu'il participe à la promotion de notre territoire.

Le conseil municipal se met d'accord afin d'accorder 200 € au CPIE qui seront versés au moment du vote des subventions communales soit au 2^o semestre.

➤ **Acquisition de trois claustras pour la cantine**

Le local de la cantine scolaire est plus ou moins bien insonorisé, le bruit est très inconfortable au moment des repas. Aussi Monsieur le Maire propose de mettre au moins trois claustras sur pied (pour une meilleure stabilité) au niveau du coin repas des maternelles afin de les isoler des grands. Le conseil est d'accord à l'unanimité.

➤ **Projet service civique**

Monsieur le Maire a reçu Jean-Etienne BRUN, Président du Football, qui lui a annoncé vouloir engager un jeune sous contrat aidé. Cependant il n'a pas la possibilité de l'employer à temps complet, il propose à la mairie de faire le complément et ce gratuitement pour nous. Le coût pour l'association serait de 54 € par mois, ce jeune pourrait être affecté 5 ou 6 heures à la surveillance de la récréation par exemple ou autre au niveau des écoles.

Sur le principe peut-on être d'accord sous réserve des contraintes administratives, demande Monsieur le Maire ?
OUI répond le conseil municipal, à étudier, affaire à suivre.

➤ **Réunion sur le PEC (Parcours Emploi Compétences)**

L'Union des Maires a transmis aux communes une convocation pour une réunion sur le PEC en présence de Madame La Préfète le mardi 19 juin au matin à Périgueux, c'est l'alternative proposée aux contrats aidés.

Cette réunion a pour but d'apporter un maximum d'éclairage sur le dispositif PEC à l'intention des maires. Ce dispositif vise l'accompagnement des publics en difficulté d'insertion et bénéficie d'aides financières de l'Etat.

➤ **Réflexion (s) sur l'avenir de notre commune et des communes limitrophes**

Monsieur le Maire se pose la question depuis longtemps du devenir de notre commune précisant bien que sous ce mandat il est trop tard pour engager une quelconque décision.

Le maire de Connezac souhaite être rattaché à Javerlhac, celui du Bourdeix a rencontré Monsieur Jean-Pierre PORTE à ce sujet ainsi que des élus de la commune de Teyjat ; quand à celui d'Hautefaye c'est une évidence...

Monsieur le Maire souhaite convier les communes limitrophes par courrier en octobre afin d'engager une réflexion. Le conseil municipal est d'accord.

Questions diverses

- Le Maire :
 - Pour le recensement de la population il avait demandé aux élu(e)s de réfléchir aux 3 personnes susceptibles de pouvoir être embauchées pour satisfaire aux opérations car c'est assez urgent et délicat. Pas de réponse.
 - Le Rando Club des 2 Vallées (16) organise une randonnée VTT le dimanche 01 juillet avec passage sur le territoire de notre commune.
 - Réflexion sur l'avenir du Seuil Charente-Périgord, le maire est invité à une réunion le 10 juillet à Montbron.
 - Madame Sigrun STRUNK propose d'afficher à l'église de Javerlhac un tableau retraçant son histoire. Par ailleurs elle a écrit à Madame La Préfète au sujet du chemin rural et de la fontaine communale sis sur les bords du Bandiat et « privatisés » par Olivier PEYTOUR au moyen d'une clôture de pâture.
 - Madame SZYMCZAK Janine, domiciliée 59494 Petite Forêt, a été offusquée par l'état du cimetière de Javerlhac et a écrit un sympathique courrier au Maire qui lui a gentiment répondu en lui expliquant les contraintes des municipalités face au O'herbicide. Si les administrés réagissaient aussi aimablement que cette dame...
 - Le dimanche 15 juillet dans la journée l'Association Chien Chasse Nature du Périgord Vert organise un vide grenier dans le *Pré de Forge Neuve* et vers 19h30 le Comité des Fêtes organise sa soirée festive avec repas.
 - Le Maire a répondu à Madame DESUANT que dans l'immédiat il n'était pas possible de l'accueillir dans les locaux de la Maison Médicale.
 - Lundi 25 juin à Gorre (87) : réunion organisée par le PNR dont le thème est *"Des actions en faveur des amphibiens et des mares : un enjeu pour la biodiversité"*.
 - Vendredi 06 juillet à Saint Astier (24) : réunion sur *"La mobilité en territoire peu dense : comment mieux répondre aux besoins et aux attentes de la population ?"*
- Michel RAT dit que la CCPN a alloué un budget pour certains cas sociaux n'ayant pas les moyens financiers de se déplacer par leurs propres moyens dans le cadre d'une recherche d'emploi ou autre.
- *Salon des arts* du 29 juin au 6 juillet 2018 à la salle de la culture : vernissage le vendredi 29 juin à 18h.

- Chantal DUPOUX souhaite savoir ce que la commune envisage au sujet de la mare de Las Badias, et le Maire lui répond que les maires de Javerlhac et Mainzac règlent de concert ce problème d'ici la fin de l'année.
- La Commune possède 3 terrains sur la Commune de TEYJAT -Route Départementale n° 93- d'une superficie totale de 15 272 m² cadastrés Section AN n° 221/ n° 222/ n° 225. Deux de ces terrains sont actuellement cultivés par Olivier PEYTOUR, agriculteur à Javerlhac (AN n°221 et 225 d'une superficie de 13 288 M2) qui nous propose de les acquérir pour la somme de 1 800 €. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir réfléchir à cette proposition.
- Un psychologue domicilié sur la commune de Saint Martin Le Pin au lieu-dit "L'Espinasse" envisage de pratiquer un après-midi par semaine dans les locaux de la maison médicale.
- Monsieur Jean-Pierre AMBLARD a interpellé Michel RAT au sujet de l'entretien de la source au lieu-dit "La Cour" qui n'a pas été fait depuis 2 ans selon lui. Monsieur le Maire avait proposé d'engager des jeunes pour le nettoyage de nos fontaines...
- Marie-Noëlle BOURBON : au conseil d'école la Directrice a remercié tout particulièrement Monsieur le Maire.
- Michel RAT : au sujet de la mutualisation du personnel - les élus ont appris que la CCPN a nommé une DRH suite à une promotion par transfert du CIAS à la Communauté de Communes ; au final c'est une porte de sortie en attente de son départ à la retraite.
- David GOURINCHAS / compte rendu de la réunion du SIDE : le surpresseur de la Chapelle St Robert devrait fonctionner en fin d'année, une autre réunion sera programmée pour l'Aménagement du Centre Bourg de Javerlhac. Par ailleurs ils veulent que les vidanges des particuliers soient confiées au secteur privé car leur matériel n'est plus adapté. Problème à la Doue, les boues sont arrivées dans la réserve d'eau, aussi ils envisagent de dévier le cours d'eau afin que cela ne se reproduise pas. Programmation au niveau des communes de travaux pour environ 11 millions d'euros.
- Sébastien SANSONNET : il souhaite que les agents d'entretien effectuent un fauchage plus régulier au niveau du lotissement de Guétières.
- Chantal DUPOUX fait remarquer que les ronces, du pré de Madame MARTIAL, envahissent le stockage des bouteilles de gaz du 8 à Huit. Par ailleurs les gérantes se plaignent d'avoir des rats dans leur quartier. Il y a un gros problème au niveau des vasistas de la salle municipale de la Garenne car l'eau s'infiltre par gros temps, suit les néons et inonde la salle (c'était le cas pour le Loto de la Pétanque). Ils ont notés 15 chaises cassées qui avaient été rangées parmi les piles de chaises. Les frigos du bar ne fonctionnent pas.

■ Monsieur le Maire informe que les effectifs des écoles devraient connaître une légère hausse.

Dimanche 01 juillet : Fête des Ecoles.

Mardi 19 juin à 19 h il y a une remise de ceinture noire au Judo (Daniel ALLAIN présent).

Samedi 07 juillet : Concours de Pétanque.

Jeudi 14 juin : visite d'une équipe de Sud-Ouest, journaliste et caméraman ; ils font le point sur les communes qui essaient de valoriser leur territoire. Rencontres avec des administrés notamment Ludovic LABAT, boulanger pâtissier, qui a fait une remarque pertinente : les commerces du bourg sont essentiellement tenus par des jeunes. Par ailleurs il faut absolument que les associations prennent contact avec le secrétariat afin d'alimenter le site de la commune.

■ Daniel ALLAIN : suite à une réunion des finances de la CCPN il se trouve qu'ils leur manquent 50 000 € au niveau du FPIC. La commune de Javerlhac va percevoir cette année environ 2500 € de plus que l'an passé mais l'ensemble du fonds reviendra à la CCPN.

Le PC portable de la Directrice des écoles est H.S., un devis a été établi par Média Concept pour l'achat d'un matériel neuf d'un montant de 579 €. Il y a le tout à l'égout à refaire dans la cour des écoles, un agent d'entretien s'est proposé pour effectuer ce travail durant les prochaines vacances.

■ Monsieur Jean-Patrick GUICHOU, domicilié au lieu-dit "Las Badias", présent depuis le début de la réunion, est invité par Monsieur le Maire à bien vouloir s'asseoir autour de la table afin de converser avec le conseil.

- dans un premier temps il remercie le conseil municipal pour la dératization du village de "Las Badias".

- puis il évoque un gros problème lié aux odeurs émanant du site de la EARL des Badias, installation classée "d'élevage de veaux de boucherie" construit en limite du village d'où proviennent des nuisances olfactives qui rendent l'air quasiment irrespirable. Alexandre GERVAIS devait remédier à cela en effectuant des plantations d'arbustes (cela remonte à 6 ans) et il n'a toujours rien engagé à ce niveau. Aussi il souhaiterait que la municipalité intervienne auprès du responsable du site.

Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 00.

Le 27 juin 2018

Le Maire,

A stylized signature of the Mayor, enclosed within a hand-drawn arch shape.

La Secrétaire,

A stylized signature of the Secretary.